

Rapport public Parcoursup session 2024

CEFPPA Adrien Zeller - Certificat de Spécialisation - Sommellerie - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mardi 01 octobre 2024.

CEFPPA Adrien Zeller - Certificat de Spécialisation - Sommellerie - en apprentissage (42452)

| Formation d'affectation | Jury | Groupe | Nombre de places proposées | Nombre de voeux confirmés | Nombre de contrats saisis |
|--|-----------------|--------------------|----------------------------|---------------------------|---------------------------|
| CEFPPA Adrien Zeller - Certificat de Spécialisation - Sommellerie - en apprentissage (42452) | Jury par défaut | Tous les candidats | 15 | 23 | 1 |

Les critères utilisés en 2024

| Champs d'évaluation | Critères retenus par la commission d'examen des vœux | Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères | Degré d'importance des critères |
|---|--|--|---------------------------------|
| Résultats académiques | Bulletins | Bulletins scolaires | Essentiel |
| Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire | NON RETENU | NON RETENU | Complémentaire |
| Savoir-être | NON RETENU | NON RETENU | Complémentaire |
| Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | NON RETENU | NON RETENU | Complémentaire |
| Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires | Projet | Connaissance de la spécialité, intérêt pour le métier | Très important |

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Ils ne sont pas pris en compte.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des voeux

DOSSIER COMPLET + CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

DOSSIER COMPLET + CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Signature :

SEBASTIEN MALGRAS,

Chef d'établissement de l'établissement CEFPPA

Adrien Zeller